



FORMULAIRE DE DEMANDE D'AIDE A L'ACHAT D'UN VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE

Ce formulaire doit être complété, imprimé, signé puis envoyé par courrier à CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE à l'adresse suivante:

CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Service PCAET
9, place de la
BOUVERIE
BP69
42190 CHARLIEU

- Ou déposé à l'accueil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
- Ou envoyé par mail à l'adresse suivante : contact@charlieubelmont.com

Pour tout renseignement : N° téléphone : 04 77 69 03 06 ou par mail à l'adresse : contact@charlieubelmont.com

Cadre réservé à l'administration

Numéro de dossier :

DEMANDEUR

Civilité * : Mme M.

Nom d'usage * : _____

Nom de naissance * : _____

Prénom * : _____

Né(e) le * : _____ à * : _____

CONTACT

Courriel de contact : _____

Numéro de téléphone : _____

ADRESSE

N° d'appartement/étage : _____ Entrée/Bâtiment/Immeuble : _____

Numéro : _____ Rue ou voie : _____

Complément d'adresse : _____

Code postal * : _____ Commune * : _____

N° facture *

Date facture *

Prix TTC en euros *

--	--	--

INFORMATIONS SUR LE VÉLO À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE

(Marque, Nom du produit, principales caractéristiques techniques)

ATTESTATIONS SUR L'HONNEUR ET SIGNATURE

Afin de bénéficier de cette aide, je certifie sur l'honneur que :

Le cycle est neuf ou d'occasion à assistance électrique

Le cycle n'utilise pas de batterie au plomb

Le cycle respecte la réglementation en vigueur, au sens de la directive européenne 2002/24/CE du 18 mars 2002.

Je certifie que je n'ai fait qu'une seule demande auprès de CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE pour l'achat d'un seul matériel éligible et pour un seul bénéficiaire majeur par foyer

Je m'engage, à remplir et renvoyer à CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE, 2 questionnaires liés à mes pratiques de vélo et à participer à au moins 1 café-vélo dans l'année à venir (en fonction des conditions sanitaires)

A titre d'information, le café-vélo se veut un moment de partage convivial entre usagers du vélo. Il peut prendre la forme d'ateliers, de formations, de témoignages, au cours desquels vous pouvez être source de propositions de contenus. Il dure environ 2h et se déroule dans l'une des communes du territoire.

Je confirme l'exactitude des éléments portés sur la présente demande.

Fait le :

À : _____

Signature du demandeur :

« précédé de la mention lu et approuvé »

➤ Montant de l'aide

Charlieu-Belmont Communauté subventionne les achats à hauteur de 20% du prix TTC par vélo à assistance électrique. Cette aide est plafonnée à 200 €.

- Le bénéficiaire doit acheter son Vélo à assistance électrique VAE (neuf ou occasion) **auprès d'un vendeur de cycle ou magasin spécialisé dans le sport (les achats dans les grandes surfaces non spécialisées dans le sport ne sont pas éligibles à l'octroi de la subvention, ni les achats sur internet).**

Le PCAET pourra fournir aux communes la liste des vendeurs sur le territoire et sur le roannais.

➤ Être un particulier majeur**➤ Avoir sa résidence principale sur l'une des 25 communes de Charlieu-Belmont Communauté**

- Les vélos éligibles doivent respecter la réglementation en vigueur, au sens de la directive européenne 2002/24/CE du 18 mars 2002 : « Un cycle à pédalage assisté au sens de l'article R.311-1 du code de la route est un cycle équipé d'un moteur auxiliaire électrique d'une puissance nominale continue maximale de 0,25 kilowatt, dont l'alimentation est réduite progressivement et finalement interrompue lorsque le véhicule atteint une vitesse de 25 km/ h, ou plus tôt si le cycliste arrête de pédaler »

- Les véhicules disposant de batteries au plomb ne sont pas éligibles au dispositif.

- L'acquisition du VAE doit avoir été effectuée **pendant la période de validité du dispositif qui débute le 01/05/2021 et qui prendra fin dès l'épuisement des crédits affectés par Charlieu-Belmont Communauté à cette opération, et dont les dossiers seront reçus au plus tard le 30.11.2021.**

- **Les dossiers seront instruits par ordre d'arrivée.**

- **Le demandeur dispose d'un délai de 60 jours après achat pour transmettre sa facture à Charlieu-Belmont et demander l'aide qui sera versée sur le compte du demandeur.**

- **L'aide ne peut être versée qu'une seule fois pour l'achat d'un seul matériel éligible et pour un seul bénéficiaire majeur par foyer**

- **Cette aide est cumulable avec la prime à l'achat de vélo électrique de l'Etat (200 € dans la limite de 20% du prix du VAE), réservée aux personnes non imposables.**

Plus de renseignements (site actualisé en mars 2021) :

<https://www.economie.gouv.fr/particuliers/prime-velo-electrique#>

- **Le demandeur s'engage (déclaration sur l'honneur) à répondre à 2 questionnaires, 1 dans les 3 mois, l'autre dans les 6 mois ou un an suivant l'achat pour connaître son usage du VAE, et à participer à au moins un « café-vélo »,**

- **PUBLIC – CIBLE : Toute personne majeure résidente du territoire.**

Ce formulaire est accessible sur le site internet de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE et dans les 25 communes du territoire.

Le formulaire doit être complété, signé et envoyé par courrier, ou déposé à l'accueil ou envoyé par mail à CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE citée en page 1, accompagné de l'ensemble des pièces justificatives nécessaires (cf. ci-après).

NOTICE

• Pièces justificatives à joindre avec le formulaire de demande

Les pièces justificatives suivantes doivent être jointes au formulaire de demande :

- Copie recto-verso de la carte nationale d'identité, du passeport ou du titre de séjour, en cours de validité.
- Relevé d'identité bancaire ou postal du bénéficiaire.
- Copie d'un justificatif de domicile en France de moins de trois mois : facture d'eau, d'électricité, de gaz ou de téléphone (y compris de téléphone mobile), avis d'imposition ou certificat de non-imposition, quittance d'assurance (incendie, risques locatifs ou responsabilité civile) pour le logement, titre de propriété ou quittance de loyer.
- Copie de la facture d'achat du cycle : la facture doit notamment mentionner votre nom, votre prénom, votre adresse, ainsi que les références et prix du cycle. La date d'acquisition indiquée sur la facture (généralement la date de la facture ou la date de commande si différente de la date d'acquisition) doit être postérieure ou égale au 1^{er} mai 2021.
- Copie de l'avis d'imposition de l'année précédant l'achat du cycle (exemple : pour un achat en mai 2021, fournir l'avis d'imposition de 2020 sur les revenus de 2019)

Quelques rappels concernant le code de la route à vélo

- ✓ *La place du cycliste est sur la chaussée bien qu'il y ait quelques exceptions permettant de circuler sur le trottoir (enfant de moins de 8 ans, route pavée ou en réfection, accès bâtiment) à la condition de respecter l'allure du pas à la rencontre de piétons,*
- ✓ *Le remonte-file par la droite est interdit (en l'absence de bande cyclable) : l'option du dépassement par la gauche est donc à privilégier,*
- ✓ *Les piétons bénéficient d'une réelle priorité sur la chaussée y compris vis-à-vis des vélos et scooters,*
- ✓ *L'usage d'un téléphone tenu en main par le cycliste en circulation est interdit,*
- ✓ *Il est essentiel d'indiquer tout changement de direction (avec le bras ou son clignotant).*

Plus d'informations sur le [site de la Sécurité Routière](#)

Contact

Service Plan Climat Air Energie Territorial
9 Place de la Bouverie
42190 Charlieu

[04 77 69 03 06](tel:0477690306)

contact@charlieubelmont.com